

## SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le 21 juin 2021 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Thérèse Beauregard, Véronique Bossé, Claudine Marquis, Lyne Patry et Christiane Roy, le conseiller Monsieur Marcel Beauregard, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude H. Pelletier, maire.

Madame Claudie Levasseur, directrice générale, assiste à la présente séance.

### 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

### 2.- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Comme tous les membres du conseil municipal ont dûment été convoqués, les membres présents renoncent, conformément aux dispositions de l'article 157 du *Code municipal*, à l'avis de convocation.

Leurs signatures apparaissant ci-dessous confirment ce consentement.

Madame Thérèse Beauregard

Madame Véronique Bossé

Madame Claudine Marquis

Madame Lyne Patry

Madame Christiane Roy

Monsieur Marcel Beauregard

Monsieur Claude H Pelletier

21-06-134

### 3.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Bleue soit le suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de dépense pour le projet de location de l'Église

La proposition est acceptée à l'unanimité.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

**21-06-135**

**4.- Autorisation de dépense pour le projet de location de l'Église**

ATTENDU QUE la municipalité et la fabrique ont signé une entente de location afin que la municipalité occupe une partie de l'église;

ATTENDU QUE la municipalité désire convertir l'église en un lieu de rassemblement et de loisirs;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Claudie Levasseur ainsi que le contremaître des travaux publics, Monsieur Stéphane Lepage, peuvent être appelés à agir dans divers dossiers concernant et se rapportant à la Municipalité ;

ATTENDU QU'il peut arriver au cours de leurs mandats que la directrice générale et le contremaître des travaux publics soient dans l'obligation de signer divers documents pour le compte de la Municipalité ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise et mandate la directrice générale, Madame Claudie Levasseur ainsi que le contremaître des travaux publics, Monsieur Stéphane Lepage pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Bleue, à procéder à l'engagement de professionnels et à faire les dépenses nécessaires à la conversion de l'église de Rivière-Bleue pour la section en location.

QUE les deniers nécessaires au paiement des présents déboursés sont puisés à même les crédits disponibles au poste budgétaire 55-991-00-000 SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

**5.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune nouvelle question n'est formulée à la suite des précédents échanges.

**6.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 30, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est levée.

Directrice générale

Maire